

Le 13 mai 1991, le président Bush annonçait que les États-Unis revoyaient leur position et étaient prêts à renoncer à toute utilisation d'armes chimiques, même en représailles contre une attaque chimique; ce, après l'entrée en vigueur de la convention. En outre, il proposait qu'une clause interdisant en toute circonstance l'utilisation d'armes chimiques figure dans la convention. Qui plus est, les Américains détruiraient toutes leurs armes chimiques dans les dix ans suivant l'entrée en vigueur de l'accord. L'insistance avec laquelle les États-Unis soutenaient jusque là qu'ils avaient le droit de conserver des armes chimiques pour se protéger contre la menace éventuelle des pays non signataires avait constitué un important obstacle dans les diverses négociations.

Face au sentiment d'urgence éprouvé après la guerre du Golfe et en réponse à l'appel du président Bush qui exhortait à conclure une convention sur les armes chimiques d'ici à la fin de 1992, les négociateurs de la Conférence sur le désarmement se sont efforcés de rédiger un texte exhaustif qui recueillerait les suffrages des différentes parties. L'une des pierres d'achoppement les plus importantes auxquelles on se heurtait constamment était le problème des inspections par défi. Le projet de traité présenté par les États-Unis à la CD en 1984 prévoyait des inspections «n'importe où, n'importe quand» mais, en 1991, Washington a commencé à assouplir sa position, estimant que ces inspections représentaient une ingérence excessive. Ainsi, en juillet 1991, les États-Unis présentaient à la CD une toute nouvelle proposition qui marquait un net compromis de leur part sur le degré d'ingérence supposé par les inspections par défi effectuées «n'importe où, n'importe quand». Ils proposaient, en effet, que les États aient le droit de refuser l'inspection d'installations secrètes liées à la fabrication d'armes non-chimiques, mais prévoyait en revanche le recours à d'autres méthodes pouvant être utilisées sur le pourtour d'une installation; de cette façon, les inspecteurs seraient rassurés quant à la destination et à l'utilisation de l'installation en question. Au lieu d'autoriser de telles inspections avec un très court préavis (c'est-à-dire quarante-huit heures), les Américains suggéraient également de prolonger le délai imparti entre le moment de la demande d'inspection et l'inspection proprement dite.

Le 19 mars 1992, dans un effort visant à relancer les négociations, l'Australie présentait à la CD un nouveau projet de texte plus conciliant qui comprenait le Texte de roulement étudié à la CD et des propositions portant sur des domaines où aucun accord n'avait encore été réalisé. Le plan du Texte de roulement, aboutissement de plusieurs années de négociation, était lourd et ardu par endroits, alors que la structure originale et plus directe du document australien permettrait de le «peaufiner» rapidement afin de parvenir à un consensus dans les plus brefs délais.